

DÉLIBÉRATION N° 20/297

Séance du 15 décembre 2020

Adaptation des contrats comportant une autorisation d'occupation temporaire du domaine public afin d'intégrer les conséquences de la crise sanitaire

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie donne délégation au président de l'établissement afin d'adapter, par avenant, les contrats comportant une autorisation d'occupation temporaire du domaine public afin d'intégrer les conséquences de la crise sanitaire. Les adaptations pourront en tant que de besoin inclure la modification des montants dus au titre des redevances d'occupation du domaine public.

Fait à Paris,
Le 15 décembre 2020

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart